



Indispensables et fragiles associations

La vie associative est un des moteurs de notre société. Les associations sont fragiles. Elles dépendent pour une bonne part de subventionnement publics. La liberté d'association est garantie par le droit.

L'article 6 du projet de loi visant à renforcer les principes de la République est inquiétant car il pose le principe de sauvegarde de l'ordre public. Nous le savons bien, pour évoluer nos sociétés ont besoin de désordre. Associations, syndicats contribuent à entretenir ces désordres générateurs d'idées nouvelles et de solutions.

Pourrons-nous continuer à développer des plaidoyers, interpeler les décideurs, porter une parole dissonante dans l'espace public pour enrichir le débat démocratique, revendiquer de nouveaux droits, protester contre les violences policières, réclamer davantage de justice sociale, demander une meilleure prise en compte de l'environnement, accompagner des personnes étrangères en situation irrégulière ?

Qu'est-ce qu'une atteinte à l'ordre public ?

Le projet de loi n'en dit rien. Il ne prévoit qu'un cadre général. Il confie à l'exécutif en place le soin d'en donner la définition par ordonnance, aujourd'hui et à l'avenir.

La mise en œuvre revient aux administrations, aux collectivités locales qui doivent repérer « *les objets illicites poursuivis* » par l'association ainsi que les « activités pas compatibles avec le contrat républicain.

Rappelons-nous, cette municipalité d'extrême droite qui s'en est pris à une association humanitaire qui fait de l'accueil inconditionnel. Venir en aide aux étrangers (nécessairement clandestins) constituait un trouble à l'ordre public.

Rappelons-nous la municipalité d'Aix en Provence, qui par une charte de la laïcité voulait imposer la neutralité aux associations. Le tribunal administratif de Marseille a jugé qu'il y avait atteinte illégale au principe de liberté des associations, principe fondamental de la République.

Ces deux exemples pour rappeler comme sont grandes les tentations de mettre cette liberté sous tutelle.

Toute organisation se doit déjà de respecter le cadre légal défini par les lois et la constitution. Pourquoi ce nouveau contrat d'engagement ?

Il est le signe de la défiance de l'état vis-à-vis des associations.

La démocratie ne se construit pas sur la défiance. Ce projet ne va pas dans le sens d'un renouveau démocratique et républicain.

Loi sécurité globale : un projet attentatoire aux libertés

Un projet de loi qui étend les pouvoirs de police des maires.

Il attribue à la police municipale des pouvoirs relevant jusqu'ici de la police nationale. Le contrôle par le maire remplace le contrôle judiciaire .

Il interdit d'observer et de filmer les forces de l'ordre. Journalistes et observa-

teurs doivent obtenir une autorisation (sur les terrains de guerre, on voyait ce petit message « embeded » pour signifier que le reportage était réalisé sous contrôle de l'armée).

Il autorise l'utilisation de drones, d'outils de vidéo surveillance ouvrant à la possibilité d'utiliser la reconnaissance faciale.

Unis contre la « sécurité globale » et ses lois liberticides

À l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme, plus de 400 manifestants se sont retrouvés devant le tribunal de Metz, ce vendredi 27 novembre, pour protester contre la proposition de loi de sécurité globale qui a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale.



C'est la pauvreté qu'il faut combattre, pas les pauvres.

La LDH, avec la Fondation Abbé Pierre, a obtenu du juge des référés la suspension des arrêtés anti mendicité pris par le Maire de Metz.

La crise sanitaire fragilise les plus démunis et les populations les plus pauvres. Beaucoup d'emplois ont, disparu des emplois qui permettent la survie, souvent avec des contrats très courts.

La pauvreté est insupportable, mais on ne la fait pas disparaître par des méthodes de police. La mendicité est une question de survie..

LA PAUVRETE à METZ

- **23% de pauvres en 2018 (INSEE)**
- **10% des actifs en emploi précaire**
- **5000 travailleurs pauvres (dernier rapport du CCAS)**

Etrangers

Pour travailler en France, un étranger doit avoir une autorisation de séjour qu'il y autorise. Les autorisations de séjour ont une durée limitée très souvent à un an. Il faut donc en demander le renouvellement. Quand cette demande est déposée à la préfecture, celle-ci délivre un récépissé qui permet de ne pas interrompre un contrat de travail ou d'apprentissage. Cette année, un certain nombre d'étrangers se sont retrouvés sans ce récépissé et ont été en difficulté pour garder leur emploi. Et sans titre de séjour, pas d'indemnisation chômage, pas d'aide sociale... Nous avons été amenés à soutenir de nombreuses demandes...

Metz | Société
Un CDI en poche, Junior se bat pour avoir son titre de séjour
Un diplôme d'ingénieur et un CDI en poche, Junior | Société

Moselle
Retards en préfecture : une femme enceinte sans couverture sociale
Le retard pris en préfecture de Moselle dans le renouvellement des titres de séjour, à cause de la crise sanitaire, n'a finit plus d'engendrer des drames humains. Originaire de Madagascar, où elle s'est mariée à un Français, Felamihanta Garni attend son 3e enfant sans numéro de Sécurité sociale.

L'enfance perdue dans les hôtels de France
Faute de mieux, des milliers de jeunes, pour la plupart des migrants, sont hébergés en France dans des hôtels |

Moselle : docteur et mère de famille, elle multiplie les démarches pour garder son travail
Reyan Hasanova, en France depuis huit ans où elle a achevé ses études et décroché un doctorat, vient de voir son contrat de travail suspendu. La raison : une lenteur administrative depuis le mois d'octobre. Avec des conséquences

CRISE SANITAIRE ET INEGALITES SCOLAIRES

Apprendre sans Ecole ?

Cela a été le cas pendant les mois de confinement et cela continue actuellement pour certains jeunes du fait des fermetures de classes et d'établissements , ponctuelles mais souvent à répétition .

En temps normal , la maison n'est pas le lieu d'appropriation des savoirs, mais celui de la révision et de la mémorisation. Il est difficile pour la plupart des jeunes d'apprendre sans le support de la classe et c'est encore plus vrai pour les enfants de familles qui connaissent des difficultés d'origine culturelles et / ou socio- économiques.

Tous les acteurs s'accordent sur le fait que la crise sanitaire joue aux dépens des catégories sociales les moins favorisées, creusant un peu plus les inégalités scolaires. Et comme on le sait, la France est déjà un pays où les inégalités sociales pèsent lourdement sur le destin scolaire .

De nombreux enseignants craignent que le gouvernement profite de la crise sanitaire pour accélérer l'enseignement à distance , qui accentue les inégalités entre élèves .

« *Cette focalisation sur l'enseignement à distance, en dépit de son caractère inégalitaire, traduit la logique profonde qui est celle de Jean-Michel Blanquer, et de son courant politique* »¹ : aller au maximum vers le distanciel, avec une individualisation de l'enseignement et une privatisation possible.

Que vont devenir les enfants qui n'ont pas une chambre individuelle, leur propre ordinateur, des parents disponibles pour les aider ? la politique ministérielle ne semble pas prendre cela en compte , témoignant ainsi d'une forme de mépris de classe.

Apprendre sans université ?

On peut se faire du souci pour la jeunesse étudiante qui paye très cher cette crise sanitaire . Combien de tentatives de suicides ?

Les étudiants privés de leur cours et de la vie sociale qui est nécessaire à leur équilibre sont dans une grande dépression .

Les étudiants de 1ère année de licence ont subi le 1er confinement lorsqu'ils étaient en terminale. Le second confinement est devenu pour beaucoup un enfer de solitude.

Des décrochages risquent de se transformer en abandon d'étude et en pathologies graves.

C'est un désastre humain, social, culturel, éducatif, scientifique, pour toute une partie de notre jeunesse.

A-t-on encore une volonté de mixité sociale et scolaire ?

Il semble que le mot " mixité " n'apparaisse qu'une seule fois dans le projet de loi sur les principes républicains . Ce n'est tout simplement plus un sujet pour le gouvernement .

La préoccupation de mixité a disparu des projets ministériels. Le gouvernement va dans le sens de l'opinion publique : tout le monde est d'accord avec la nécessité de mixité , mais pas dans le collège de ses enfants.

Et ce sera normal tant qu'il n'y aura pas une offre de formation équivalente dans tous les collèges et tant qu'il y aura des enseignants mal formés et majoritairement jeunes , donc moins payés que leurs collègues plus anciens, dans les collèges les plus difficiles.

Et pourtant , on sait bien que l'absence de mixité sociale et scolaire est un obstacle majeur pour lutter contre les inégalités sociales.

Le mot de la fin sera pour Jean Paul DELAHAYE, ancien Inspecteur général de l'Education nationale et auteur d'un rapport en 2015 sur « la grande pauvreté à l'école » :

« *Tant de priviléges d'un côté, et de scolarités difficiles, d'échecs humiliants de l'autre, mettent en danger notre pacte républicain. Ceux qui, à tort ou à raison, estiment qu'ils n'ont pas accès aux mêmes droits que les autres, auront des difficultés à accepter longtemps d'avoir les mêmes devoirs que les autres.* »

Hélène Leclerc, animatrice du Gt Jeunesse et droits de l'enfant

1 Stéphane Bonnery est Professeur en sciences de l'éducation à l'Université Paris 8. Il est notamment l'auteur de : « L'école et la COVID-19 », La Pensée, n°402, avril-juin 2020 ; L'éducation aux temps du coronavirus, éditions La Dispute, 2020 (codirigé avec Etienne Douat) ; Comprendre l'échec scolaire, éditions La Dispute, 2007.

AU PAYS DES TROIS FRONTIERES

Il y a beaucoup de gens qui circulent pour aller travailler et faire leurs courses. Ils habitent d'un côté sont employés de l'autre. Le pays étranger est sur l'autre trottoir, en face, au bout de la rue, après le pont.

Le « corona » est chinois, anglais, sud-africain, brésilien... Un éminent cardiologue annonce qu'il pourrait être mosellan ! On a du mal à comprendre mais il faut se protéger. Alors on fermera les portes, pas question de passer en face. Sauf pour ceux qui travaillent, ils



sont plus de 100 000 chaque jour à produire, bâtir, soigner, entretenir, vendre, conseiller et entreprendre. On les appelle les transfrontaliers. Ils circulent et vivent de l'emploi, souvent mieux payé que dans leur région qui n'a plus grand-chose à leur offrir. Les virus pour survivre, s'accrochent à nos cellules et se développent, ils prolifèrent chez les plus fragiles et se fichent de la nationalité des organismes qu'ils infectent, la façon de les nommer est une affaire d'épidémiologistes, certains sont plus rapides et méchants que d'autres mais cela ne change pas grand-chose à la réalité de cette pandémie.

On ne sait rien de la vie des femmes et hommes dans les usines, les chantiers et les commerces d'un côté ou de l'autre de la frontière. Faut bien sauver

l'économie ! Pour l'éducation et la formation chacun joue sa partition, les français ne vont plus à l'école en Allemagne et les allemands vont à l'école en France. Les gouvernants des pays expliquent à leurs populations qu'ils se débrouillent mieux que leurs voisins.

La catastrophe effiloche les faibles liens qui jusqu'à présent pouvaient nous faire espérer d'une Europe solidaire, une sorte de détricotage de la vie en société se poursuit en faisant du EUX et NOUS une appartenance identitaire nationale alors qu'il devrait être le collectif solidaire du NOUS TOUS ! Les tribus qui ne sont avec leurs gourous les animateurs des « réseaux sociaux », prennent l'avantage de la communication par leurs positions sectaires. Un « tweet » compte plus qu'un exposé argumenté et tout doit se concentrer sur « l'esprit de guerre » pour mobiliser une population épisée par cette constante surenchère qui se joue sur des conflits de pouvoirs aux enjeux politiciens à peine masqués – malgré son port obligatoire dans tout le département.

Le Nous collectif est autre chose qu'une masse, des spectateurs, des consommateurs, de potentiels malades qu'il suffit de bien diriger. Peut-être que les « autorités » pourraient se dire qu'elles s'adressent à des citoyens, des travailleurs, des éducateurs, des responsables de la vie associatives qui agissent par conviction et bénévolence. Bien sûr, les choses sont complexes et jamais on ne trouvera une unanimité d'opinion et d'adhésion face aux décisions qu'il faut prendre pour assurer la sécurité d'une population. C'est le propre d'une démocratie de reconnaître la pluralité et d'admettre la critique pour améliorer son fonctionnement mais l'esprit de guerre, l'état d'urgence, les lois d'exceptions ne peuvent s'invoquer ou s'appliquer sans une explication qui associe l'ensemble des corps intermédiaires qui constituent ce Nous collectif formant la population.

Les frontières fermées, les portes et les fenêtres closes n'arrêteront pas les virus, ralentiront sa progression mais seuls, la vaccination et les soins possibles à apporter aux malades pourront bloquer cette pandémie mondiale dont on ignore le désastre dans de nombreux pays ;

La lucidité et un retour vers les grands principes universels, européens et nationaux à l'origine de la constitution des pays démocratiques respectueux de la citoyenneté deviennent des moments de méditations très utiles en cette période d'isolement

LETTRE à LA JEUNESSE

A la Jeunesse, et à quelques autres...

Si une société devait être jugée sur la place qu'elle accorde aux plus faibles, que dirions-nous de la nôtre ? La question reste ouverte

Dans ce « mal qui répand la terreur » pour reprendre le mot de La Fontaine dans l'une de ses Fables, j'ai entendu bien des interrogations vous concernant :

« La jeunesse a-t-elle été sacrifiée dans cette crise sanitaire ? »

« A-t-on privilégié les anciens au détriment des plus jeunes ? »

Ou bien encore, « Vous avez eu votre jeunesse, aujourd’hui, nous sommes privés de la nôtre » Mais la jeunesse a de multiples visages, ainsi ...

Je vous ai vus, remplis de colère et de révolte à travers toutes sortes de manifestations,

Je vous ai entendus dans certains quartiers crier votre refus d'une société dont vous ne vous sentiez pas membres reconnus..

Je vous ai vus marcher pour défendre notre terre à tous et appeler à vivre autrement notre relation à la nature ...

Je vous ai vus silencieux, tristes, debout dans des files d'attente lors de la distribution de repas pour les étudiants ...

Je vous ai vus discrets, remplis de bienveillance et de fraternité, venir en aide aux plus démunis, dans la rue, auprès des sans-logis ...

Je vous ai vus soucieux, désemparés quand certains d'entre vous ont découvert ce qu'ils ne connaissaient pas et qui s'appelle 'le manque' manque de biens essentiels, de libertés !

Certes, votre jeunesse n'est pas celle que vous aviez imaginée, souhaitée ...certes, il est inacceptable de ne plus pouvoir faire de projets de vie, inacceptable de vivre sans rencontrer les autres, de ne plus pouvoir gagner de quoi vivre pour finir ses fins de mois, de devoir interrompre ses études parfois, et la liste des inacceptables est bien plus cruelle sans doute .

On ne choisit ni son époque ni son milieu social mais on peut décider comment rester debout et déterminé dans ce fléau qui touche la planète entière ; Avant vous, d'autres générations ont dû vivre elles aussi une jeunesse bouleversée, ainsi pour les plus anciens, leur « Covid » s'appelait Nazisme, plus tard, guerre d'Algérie, il y a quelques années Sida, ou encore Terrorisme.

Au fil des années, j'ai appris qu'un mot d'encouragement, même silencieux valait plus que le conseil le plus judicieux, alors ce que j'ai à vous dire tient en peu de mots :

Le monde dans lequel nous sommes est à construire, c'est à vous que revient cette lourde et magnifique tâche, l'avenir est pour une bonne partie entre vos mains, alors, un cadeau à vous faire ? Une page blanche, parce que rien n'est écrit d'avance !

Une lecture à découvrir ? Sans hésiter, le Discours à la Jeunesse de Jean Jaurès !

Sacrifiée votre jeunesse ? Non ! Meurtrie, bouleversée, mais vivante, personne ne pourra vous prendre cette jeunesse ! ne tombons pas dans le piège qui consisterait à nous opposer les uns aux autres, la jeunesse est un âge de la vie et la vieillesse n'est pas une maladie, c'est aussi un âge de la vie , nous voilà donc avec quelque chose en commun sans le vouloir

Juste encore un mot : ne vous habituez jamais à l'inacceptable !

Vous trouverez les chemins, s'ils n'existent pas vous les inventerez, je vous crois capables de soulever des montagnes et plus encore s'il le fallait....Il n'est pas interdit de rêver !

Alors, pour finir, j'ai juste envie de vous dire « Bon vent » Françoise Maix

COVID et CITOYENNETE

Comment aborder cette situation inédite pour partager une réflexion sur les Droits de l'Homme et du Citoyen quand un virus se fiche de toute humanité, s'agrippe à nos cellules pour devenir une pandémie mortelle à l'échelle de la planète ?

Comment les principes fondamentaux de la Déclaration Universelle de 1948, celle du 24 août 1789, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, peuvent-ils nous aider à voir plus clair dans le charivari du tout et n'importe quoi qu'entraîne le déchainement médiatique de la pandémie ?

Enfin, qu'en est-il du quotidien de la solidarité, de la lutte contre toutes les formes d'exclusions, de la xénophobie toujours présente pour accuser l'étranger, l'autre, comme étant responsable de nos maux ?

Que deviennent les enfermés de toutes sortes, les expulsés sans espoir de retour, les sans-papiers, les sans-logements, les sans-emplois, les « sans rien du tout » errant dans les villes où dans des lieux incertains sous couvre-feu et guettant la maraude qui pourra les nourrir et les couvrir pour quelques temps ?

Nous sommes nombreux, pas assez sans doute, à nous poser ces questions, en étant limités dans nos actions avec les contraintes imposées par les « Autorités » pour faire face à cette épidémie.

Elle s'attaque à la vie, épouse les femmes et les hommes qui sont confrontés directement à elle, prive des millions de personnes de toute activité ou leur impose de s'isoler derrière leurs claviers et leurs écrans. Les usines, les ateliers, les chantiers et les magasins ne s'arrêtent pas, même s'il faut réorganiser les cycles de la vente et de la production. Cela ne fait pas l'objet de communiqué de presse, les gens continuent à se presser dans les transports pour gagner leur vie qu'ils risquent de perdre en voyant un monde aux messages virtuels et électroniques angoissants entre les périls de toutes les violences, du réchauffement climatique et maintenant de la COVID et ses statistiques quotidiennes morbides.

NOUS SOMMES EN GUERRE ?

“

Être en guerre, c'est trouver des héros et des chefs, activer les craintes et les contrôles, dépendre d'états-majors inconnus et voir toujours l'autre comme un danger et un adversaire.

La formule est lancée et l'ETAT D'URGENCE est proclamé, inscrit dans la loi en 1955 au moment de ce qu'on appelait les « évènements d'Algérie ». Cette loi modifiée après les horribles et terribles attentats perpétrés le 13 novembre 2015, sert aujourd'hui de fondement juridique à l'Etat d'Urgence qualifié de sanitaire (voir le site internet du ministère de l'intérieur).

Les références guerrières se multiplient. La verticalité de l'ordre et des pouvoirs est confiée aux « états-majors ». Un président, deux conseils : de défense et scientifique, un gouvernement et son chef qui commande les préfets de départements assistés des Agences Régionales de Santé ! Pour le reste on consulte pour faire marcher la machine où chacun vise à se protéger, et à montrer son efficacité : pas drôle de vivre dans le pays des trois frontières aux variants multiples dont un éventuellement « mosellan » !

L'immunité collective contre l'esprit guerrier n'est pas atteinte.

Aujourd'hui la métaphore guerrière contre l'épidémie se poursuit dans l'espace public, c'est un champ de bataille dans la perspective des prochaines échéances électorales. C'est une guerre commerciale pour acquérir à « tout prix » le vaccin en renforçant les nationalismes au détriment d'une coopération pourtant indispensable à l'échelle de la planète.

Elle devient une guerre économique « quoi qu'il en coûte » pour faire basculer dans les comptes de l'Etat les pertes occasionnées par l'arrêt d'activités et le chômage contraint de milliers de salariés

C'est aussi une guerre sociale qui ne dit pas son nom car elle renforce toutes les inégalités et accentue l'isolement social, culturel et sportif de la jeunesse étudiante et celle des cités, des quartiers périphériques et populaires qui voient des bandes s'affronter sur les territoires oubliés.

Être en guerre c'est trouver des héros et des chefs, activer les craintes et les contrôles, dépendre d'états-majors inconnus et voir toujours l'autre comme un danger et un adversaire. Il n'est pas du pays, pourrait être propagateur d'un nouveau « variant » fermons les frontières tout en continuant à se déplacer au Luxembourg et en Allemagne

pour gagner sa vie. L'idéologie de la guerre conduit au désastre de la pensée critique et nous invite à regarder la vie comme une série d'Hollywood.

Nous sommes des citoyens ?

Notre responsabilité personnelle et collective en face de la crise épidémique est engagée pour faire de cette catastrophe un acte civique.

Il ne s'agit pas d'un mythe, d'un conte pour les naïfs « droit de l'hommiste » ! Gagner La confiance des gens c'est les prendre en considération comme membre d'une communauté ; celle des citoyens !

Capables d'être au rendez-vous entre ceux qui cherchent, soignent, protègent, tentent de trouver des réponses à toutes les situations complexes engendrées par la maladie et ceux qui sont à la fois les victimes mais aussi les agents infectieux de cette pandémie.

Cette confiance sera collective, comme l'est la découverte des vaccins, leurs fabrications et leur acheminement. Les soins, l'organisation et le déploiement de la vaccination est une affaire d'équipes et de compétences partagés.

Le paiement par la contribution , c'est-à-dire les impôts, les cotisations, les taxes , « répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés » est-il équitable et bien l'affaire de tous ?

L'appel au collectif peut sembler naïf et utopique. Nous sommes pris dans cette pandémie qui nous enferme. Il nous faut cependant faire face, prendre patience, faire confiance avec esprit critique à ceux qui œuvrent très concrètement contre cette maladie.

C'est un pari pascalien qui se heurte à toutes les manipulations, les mensonges, les manières de tirer profit du malheur qui nous frappe.

Rompre l'isolement en étant confiné, obligé de s'enfermer sous « couvre-feu » sont des épreuves qui exigent un soutien et une reconnaissance de nous tous, non pas comme objets devant se soumettre aux volontés supérieures, mais comme acteurs conscients et lucides de la gravité d'une situation qui exige dans l'intérêt général des actions et des comportements responsables. Bref, c'est passer du stade de la série des individus à celui de la communauté des citoyens, de la cohabitation à la coopération

Il est temps, grand temps que l'espace public s'ouvre à ceux qui sont porteurs de la parole de tous ceux qui agissent sur ce qu'on appelle « le terrain » : les cités, les entreprises, les institutions et toutes les formes d'associations qui rassemblent et représentent cette collectivité humaine qui est autre chose qu'un « réseau social » ou un compte « twitter » !

Raymond Bayer

Enfants de djihadistes : ce sont d'abord des enfants !

Les enfants de djihadistes vivent dans des conditions cauchemardesques dans les camps syriens. La plupart ont moins de 12 ans.

Ils sont doublement stigmatisés : ils ont vécu un conflit et n'ont plus aucun lien avec un pays.

La France est appelée à prendre ses responsabilités par rapport aux enfants français .

L'ONU rappelle qu'il incombe à chaque gouvernement de rapatrier ses enfants, conformément à «l'intérêt supérieur de l'enfant. En ne le faisant pas, on favorise les risques de maltraitance, d'exploitation et de radicalisation accrue ».

Se pose aussi le problème des enfants français nés dans les zones contrôlées par l'état islamique : il semble que leur enregistrement à l'état civil ne soit pas facile, car les documents fournis par les groupes armés ne sont pas reconnus par les autorités gouvernementales compétentes.

Cela prive ces enfants de leur droit à une nationalité et à une identité.

Les enquêteurs de l'ONU demandent aux pays d'origine des parents , et donc à la France, de prendre « des mesures pour simplifier l'enregistrement de leurs ressortissants nés en Syrie, dans le but de les rapatrier dès que possible».

Il faut protéger ces enfants contre l'apatriodie.

”

Il est temps, grand temps, que l'espace public s'ouvre à ceux qui sont porteurs de la parole de tous ceux qui agissent sur ce qu'on appelle « le terrain » : les cités, les entreprises, les institutions et toutes les formes d'associations qui rassemblent et représentent cette collectivité humaine.

L'affaire du siècle: le jugement et ce que cela change

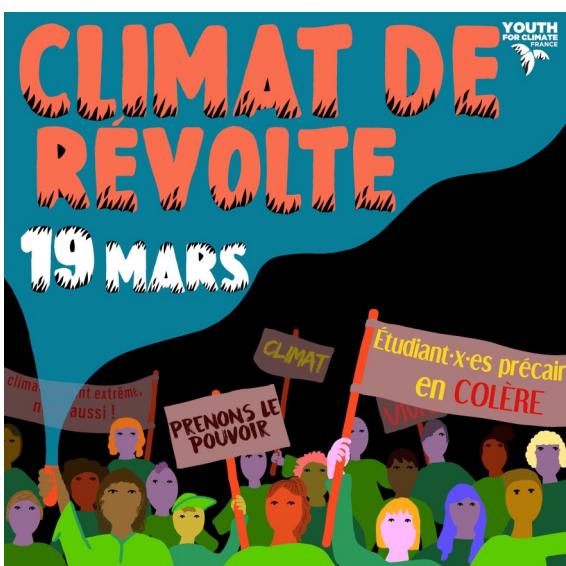


Le droit fondamental des individus à vivre dans un environnement sain progresse devant les tribunaux ! Depuis décembre 2018, les associations OXFAM France, Notre Affaire à Tous, Greenpeace France et la Fondation pour la nature et l'homme ont engagé une campagne de justice climatique. Elles ont saisi le Tribunal administratif de Paris afin de faire constater les manquements de l'État dans la lutte contre le réchauffement climatique et d'engager sa responsabilité.

La décision rendue le 3 février 2021 marque ainsi une nouvelle étape particulièrement encourageante dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le juge administratif reconnaît d'abord l'existence d'un préjudice écologique. L'État a ensuite été jugé responsable de ne pas avoir suffisamment réduit les émissions de gaz à effets de serre qui contribuent au réchauffement climatique. Il peut donc être condamné à réparer un préjudice écologique. Les associations demandaient aussi que le Tribunal enjoigne à l'État de prendre les mesures nécessaires à la réparation de ce préjudice écologique et à la prévention d'une future aggravation. Le Tribunal s'est laissé un délai de deux mois pour déterminer quelles mesures seraient ordonnées... Affaire à suivre !

Cette décision est réjouissante pour l'effectivité du droit à vivre dans un environnement sain, mais elle invite à ne pas relâcher la pression sur les autorités publiques. En effet, le juge écarte la responsabilité de l'État en ce qui concerne son inefficacité énergétique et la faible part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. Le juge reconnaît pourtant les carences de l'État et les implications de celles-ci dans le réchauffement climatique. Il conclut toutefois que ces carences ne sont pas à elles seules directement responsables du préjudice écologique et de son aggravation. Coupable mais pas responsable ! Cette décision nous interroge sur la manière d'engager la responsabilité environnementale des pouvoirs publics. La lutte contre le réchauffement climatique devant les tribunaux ne devrait pas pâtir de ces difficultés, d'autant plus que les carences de l'État sont reconnues.

David Poinsignon



Les 19 et 20 mars 2021, le mouvement Youth For Climate se mobilisera partout en France, en tant que branche française du mouvement international Fridays For Future.

Le projet de loi Climat, présenté comme une grande avancée, n'apporte aucune solution face au ravage écologique : il ne s'agit que de "mesurettes". Les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat, source initiale de ce projet de loi, n'auront finalement été qu'un outil de communication : 80% de ses propositions ont été écartées.

Tentative d'interdiction du blocage des universités, libéralisation de l'enseignement supérieur, précarisation des jeunes chercheur·es et enseignant·es via la loi "Programmation de la Recherche", réforme incompréhensible du lycée, réforme des APL...

Par cette mobilisation, nous voulons manifester notre profond désaccord avec les (in)décisions écologiques et sociales de ce gouvernement qui méprise les jeunes.

Il ne s'agit là que de l'un des premiers rendez-vous pour sortir de notre solitude et de notre désarroi. Nous souhaiterions qu'il permette de poser les bases de la société écologique à laquelle nous aspirons et de contraindre le "vieux monde" à disparaître pour toujours.

Le droit à l'avortement : petit point sur la législation polonaise

Par une décision du 22 octobre 2020, le Tribunal constitutionnel polonais a porté un coup très dur aux droits des femmes en restreignant drastiquement l'accès à l'avortement. Cette décision a été publiée le 27 janvier 2021, faisant ainsi entrer en vigueur une nouvelle législation liberticide.



La loi polonaise était déjà excessivement restrictive et elle privait les femmes de leurs droits. Cette privation n'était apparemment pas suffisante pour le Tribunal constitutionnel. Avant le 22 octobre 2020, la loi polonaise autorisait le recours à l'avortement lorsque le fœtus risquait de subir un handicap grave et irréversible, ou lorsqu'il était atteint d'une maladie incurable menaçant sa vie. Le Tribunal a considéré que l'avortement pour ces motifs était contraire à la Constitution polonaise et aux textes internationaux, au prix d'une déformation et d'une manipulation totale des droits des enfants et de la protection de la dignité humaine protégés par ces textes. L'avortement en Pologne n'est à présent autorisé que pour des cas exceptionnels, lorsque la grossesse représente une menace pour la vie de la mère, ou lorsqu'elle résulte d'un viol ou d'uninceste.

La décision du Tribunal constitutionnel a soulevé de d'importantes mobilisations en Pologne, et une solidarité européenne a émergé avec des manifestations en France par exemple. Face à ces mobilisations, la décision du Tribunal n'a pas été immédiatement publiée au journal officiel. C'est désormais chose faite. Le 27 janvier 2021, elle a été publiée marquant ainsi l'entrée en vigueur de la nouvelle législation polonaise restreignant l'accès à l'avortement.

Cette décision du Tribunal n'est malheureusement pas étonnante lorsqu'on voit l'état de la justice polonaise. Le parti politique PiS (conservateur) arrivé au pouvoir a entrepris plusieurs réformes portant atteinte à l'indépendance de la justice. Le contrôle de la justice par les dirigeants polonais est d'ailleurs vivement critiqué par les institutions européennes. Celles-ci ont entamé des procédures de sanction contre la Pologne notamment en raison de la violation de l'indépendance de la justice. Si certaines procédures connaissent des blocages, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé que ces réformes portaient atteinte à l'indépendance de la justice polonaise.

David POINSIGNON

Pétition contre la reconnaissance faciale (Initiative européenne)

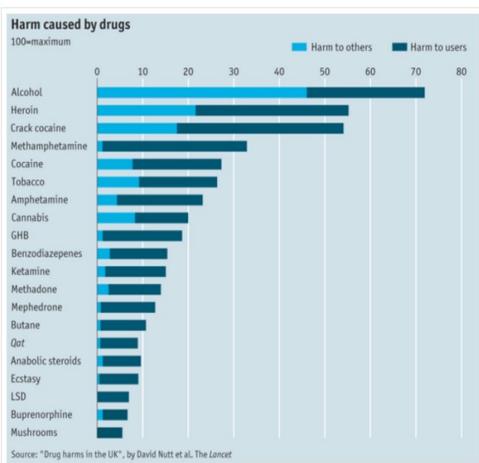


Nous demandons à la Commission d'interdire, en droit et en pratique, les utilisations indifférenciées ou arbitrairement ciblées de la biométrie pouvant conduire à une surveillance de masse illégale. Ces systèmes intrusifs ne peuvent être développés, mis en place (même à titre expérimental) ou utilisés par des entités publiques ou privées dans la mesure où ils sont susceptibles d'entraîner une atteinte inutile ou disproportionnée aux droits fondamentaux des personnes.

Signez la pétition : <https://reclaimyourface.eu/fr/>

Le cannabis est habituellement considéré comme très dangereux pour la personne qui le consomme (harm to users) et socialement (harm to others).

Pourtant...



Forum de lutte contre la Torture

La ville de Metz compte un lieu de mémoire de la barbarie Nazie, le Fort de Queuleu.

Cette année, plusieurs associations se sont groupées pour que ce lieu de mémoire soit aussi un lieu pour le présent. Elles ont décidé d'organiser un forum de lutte contre la torture le **26 juin**, journée mondiale de lutte

Nous avons beaucoup aimé :

Je souhaite adhérer à la LDH. Le combat pour les libertés et contre les discriminations me tient à cœur mais c'est ma 3^e expérience positive avec la LDH.

La première, c'est quand la LDH a su répondre positivement à la sollicitation que j'avais suggérée à mon chef d'établissement de l'époque: votre intervention sur les droits des migrants a été bien utile.

La seconde, c'est l'appui de la LDH dans la défense pour le droit de manifester avec la chorale révolutionnaire.

Et la troisième, c'était en mars 2020 une manif très réprimée avec des violences policières, des arrestations à la chaîne, des gens à même le sol froid et humide, à demi conscients, serflex dans le dos et ce désespoir, ce sentiment d'impuissance et de honte, rien d'autre que la voix. J'ai fait un constat ce jour là: je suis allée chercher une dame avec un gilet LDH, je savais qu'il y avait une campagne d'observation, à ma demande elle s'est approchée d'une des personnes à demi consciente, les policiers l'ont du coup au moins couverte d'une couverture de survie. C'est la seule pression que j'ai pu constater ce jour là.

Sophie

Si vous aussi vous souhaitez adhérer, faites comme Sophie, écrivez nous !

Nous vous dirons comment faire....